

# COURRIER DE LA SAMBRE.

*Il faut être de son pays.*

N° 183.

MERCREDI.

3 NOVEMBRE 1830.

BELGIQUE. — Namur, 3 novembre.

M. de Stassart, gouverneur de la province de Namur, a fait remettre ce matin à chacun de messieurs les présidents des assemblées électorales de cet arrondissement, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

J'avais, par ma lettre du 30 octobre insérée au *Courrier de la Sambre*, fait connaître les motifs qui semblaient devoir s'opposer à ce que je me rendisse au congrès. Je vois par les résultats des élections préparatoires qu'on veut bien insister, et cette confiance de mes concitoyens me flatte infiniment. J'y répondrais en allant participer à la discussion de la charte qui doit assurer notre avenir (sauf à reprendre mes travaux administratifs aussitôt après l'élection du chef de l'état) si j'avais la certitude que l'assemblée des représentants de la nation sentit assez bien la nécessité de statuer promptement sur nos grands intérêts pour se déclarer en permanence; mais je suis retenu par la crainte de voir traîner en longueur les opérations du congrès, et de négliger ainsi l'administration d'une province qui m'est si chère. J'ai cru convenable de soumettre ces observations à messieurs les électeurs réunis, et je vous prie de les leur communiquer. Je me conformerai du reste à leur décision, quelle qu'elle soit, car je ne m'appartiens plus, j'appartiens tout entier à ma patrie.

Agréé, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.  
Le baron DE STASSART.

*A Messieurs les bourgmestres de la province de Namur.*

Vous trouverez à la suite de la présente lettre, Messieurs, l'arrêté du gouvernement provisoire du 26 du mois dernier, qui prescrit la publication des budgets et des comptes communaux.

Je vous invite à vous conformer à cet arrêté.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le gouverneur de la province de Namur,*  
Le baron DE STASSART.

Le gouvernement provisoire de la Belgique.

*Le comité central sur le rapport du comité de l'intérieur,*

Considérant qu'il importe de donner aux comptes et budgets des communes la plus grande publicité et de provoquer, par ce moyen, les observations auxquelles ils peuvent donner lieu dans l'intérêt des contribuables,

ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>. Les comptes et budgets communaux seront publiés et affichés dans chaque commune, le 15 novembre de chaque année.

2. Cette publication aura lieu par voie d'impression, toutes les fois que lesdits comptes et budgets excéderont la somme de dix florins; s'ils n'atteignent pas cette somme, la publication se fera au moyen de tableaux écrits qui seront affichés à la maison commune.

Le comité de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 26 octobre 1830.

Signés DE POTTER, GENDEBIEN, S. VANDEWEYER  
et F. DE MERODE.

*A Messieurs les bourgmestres de la province.*

Je sais que, dans beaucoup de communes, le service des patrouilles se trouve organisé d'une manière satisfaisante, mais il m'importe d'avoir la certitude qu'il l'est partout; vous voudrez bien adresser un rapport sur cet objet à monsieur le commissaire de votre district, afin qu'il soit à même de me rendre incessamment un compte général pour toutes les communes de son ressort.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le gouverneur de la province de Namur,*  
Le baron DE STASSART.

*A Messieurs les bourgmestres de la province.*

Messieurs,

Presque tous les miliciens qui se trouvaient en activité de service avant le 1<sup>er</sup> septembre se sont empressés de répondre à l'appel patriotique que je leur ai fait par ma circulaire du 10 de ce mois; quelques-uns néanmoins sont en retard. Rappelez-leur, je vous prie, le devoir qu'ils ont à remplir envers l'état. Vous leur direz que, si dans les huit jours ils n'ont pas joint leurs drapeaux après s'être présentés chez leur commissaire de district respectif, je les considérerai comme déserteurs, et ils seront poursuivis comme tels.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le gouverneur de la province de Namur,*  
Le baron DE STASSART.

*Bruxelles, 2 novembre.*

Le gouvernement provisoire, vu la nécessité de conserver sous les drapeaux les miliciens semestriers, arrête :

Art. 1. Les miliciens semestriers qui n'auraient pas encore rejoint leur corps sont tenus de le faire sans délai, sur l'ordre qu'ils en recevront des administrations locales.

2. Les gouverneurs de province prendront les mesures nécessaires à cet effet.

3. Les miliciens semestriers qui se soustrairont à l'ordre qui leur sera transmis par les administrations locales seront considérés comme déserteurs et punis comme tels.

On écrit de Maestricht, 28 octobre :

La garnison de cette forteresse ne tiendra plus long-temps; les soldats hollandais commencent à murmurer, et les soldats belges ne sont pas tranquilles. On croit que les premiers jetteront les armes à la première occasion, et que les bourgeois, extrêmement portés pour le gouvernement belge, profiteront de la moindre circonstance pour mettre leur hôte à la porte.

Une personne qui a quitté Bois-le-Duc le 28 de ce mois nous assure que les Brabançons du Nord, tant ceux des campagnes que de la capitale, soupirent après l'arrivée des Belges, pour arborer le drapeau tricolore. Quelques centaines de Liégeois suffiraient pour anéantir les troupes qui compriment l'élan patriotique des Brabançons du Nord; à l'approche de nos soldats-citoyens le drapeau belge serait arboré sur les clochers des villes et des villages, et de nombreux auxiliaires viendraient augmenter les rangs des libérateurs de la patrie.

— On écrit d'Anvers :

Beaucoup de volontaires sont partis pour Bréda et Bois-le-Duc. Il paraît qu'ils agissent sans ordre : au surplus, c'est gé-

néralement ainsi que les choses militaires se passent, et cependant elles ne marchent pas mal.

— Hier un fort détachement de nos nouvelles troupes est parti par la porte de Louvain se dirigeant vers Maestricht.

— Le général Chassé évacue le matériel de la citadelle d'Anvers; tout annonce que la troupe se prépare à partir.

— La Hollande est sur un volcan; l'agitation des esprits y est extrême, et tout annonce qu'une révolution y éclatera avant peu de temps.

#### MENACES!

LES PEUPLES Y RÉPONDONT!!!

Il est de notre devoir de tout dire et de tout faire connaître. Une lettre d'Aix-la-Chapelle à un négociant de notre ville, arrivée ce matin, porte textuellement ce qui suit : elle est sous nos yeux.

29 octobre 1830.

« La Prusse vient de déclarer la guerre à la Belgique; cette nouvelle a été reçue avec acclamation par l'armée actuellement ici. Le mouvement doit commencer le 15. »

On assure que l'ambassadeur anglais a fait parvenir cette nouvelle à tous les sujets de S. M. Britannique actuellement en Belgique, pour qu'ils puissent quitter le pays.

Nous sommes loin d'ajouter foi à la possibilité de cette menace; mais, en l'admettant, le gouvernement français resterait-il spectateur de cette invasion? pour le peuple, nous savons ce qu'il ferait; il attend le signal. Nous dirons au souverain qui nous menace : la Prusse libérale attend aussi ce moment avec impatience. Si vous voulez la guerre, vous l'aurez, mais partout à la fois. Les peuples ne la craignent plus.

La prise d'Anvers est décisive. Cet incendie de la ville et cet horrible massacre, dernier adieu des Hollandais vaincus au territoire belge, qu'il leur faut quitter, ruinent sans retour les espérances de la maison des Nassau.

Voilà bien le prince d'Orange tel que nous l'avions jugé. Au fond du cœur, bon jeune homme, comprenant et plaignant les maux de la Belgique, enfin libéral d'intention; mais sans énergie, pauvre de volonté et de ressources, succombant aux difficultés, se laissant gagner par la frayeur, et prenant la fuite au moment où il fallait se prononcer et lutter pour prévenir une scène de carnage. Sa conduite fut celle d'un homme faible, sa faiblesse livra le champ à la cruauté; les Belges se souviendront que le prétendant hollandais est parti d'Anvers, et s'est embarqué pour Londres la veille du jour où les troupes hollandaises devaient écraser Anvers sous les boulets rouges.

Après tout il fallait s'attendre à cet événement. Entre peuples qui se haïssent de longue date et de toute leur âme, on doit prévoir les atrocités et rarement les arrangements à l'amiable. Quand même la garnison hollandaise eût vaincu à Anvers, sa victoire lui aurait peu profité : dans une autre guerre, en pareille circonstance, entourée comme elle était, sans armée voisine, sans secours à sa portée, toute autre après capitulation se serait retirée : mais là, les Hollandais ont calculé le mal et engagé le combat avec la cruauté de l'impuissance et toute la rage de la défaite.

Maintenant le sol de la Belgique est purgé. Le roi Guillaume ne paraît guère disposé à engager une lutte, à lui seul, pour reprendre ses provinces révoltées. Il en appelle au prochain congrès de La Haye. Jusque-là il semble accepter les faits avec résignation : sans connaître ni deviner les vrais désirs des diplomates qui lui sont députés, nous craignons qu'ils n'aient, au sujet de l'affaire de Belgique, rien de plus satisfaisant à lui offrir que des compliments de condoléance.

Tel est donc à cette heure l'état belge; une armée victorieuse sur la frontière hollandaise, et dans l'intérieur du territoire une garde civique qui s'organise pour veiller au maintien de l'ordre. Grâce à cette garde civique, la liberté sera sauvée comme l'indépendance.

(Le Temps.)

A Messieurs les Rédacteurs de L'ÉMANCIPATION.

Bruxelles, 31 octobre 1830.

Messieurs,

Dans un de vos derniers numéros, j'ai lu avec étonnement que vous rangiez le *Politique* au nombre des feuilles qui, dans les provinces, soutiennent le parti du prince d'Orange. Attaché à la rédaction du *Politique* depuis sa fondation, je viens, pour ma part, réclamer contre l'assertion que vous avez émise. Jamais je n'ai écrit une seule ligne en faveur non pas seulement du prince d'Orange, mais de la famille des Nassau; et je n'avais pas attendu les dernières atrocités qui viennent d'épouvanter la Belgique, pour croire et proclamer hautement que le choix du prince d'Orange pour chef des Belges serait le plus fatal que pût faire notre congrès, et qu'il allumerait nécessairement chez nous la guerre civile. Permettez-moi d'ajouter que je ne pense pas que jamais le *Politique* ait dans aucun article défendu la cause du prince d'Orange. Agréez, etc.

N. ROGIER.

Anvers, 31 octobre.

Les trésors ensevelis dans les cendres de l'entrepôt de la Douane, incendié le 27 par la fureur hollandaise, sont encore fumants.

O vous, êtres impassibles qui aimez à promener vos regards sur les ruines et les désastres, venez contempler notre malheureuse cité.

Les frégates incendiaires ne sont plus au centre de notre rade; elles croisent maintenant aux extrémités de notre ville, pour empêcher l'approche de tout bâtiment étranger au noble pavillon hollandais, et sans doute aussi pour observer plus à leur aise le résultat de leur cruauté.

Un bateau à vapeur et deux nouvelles frégates de cette nation loyale et magnanime sont arrivés pour renforcer cette brave flotte et concourir, s'il y a lieu, à parachever l'œuvre commencé le 27 octobre.

Nous avons dit dans notre avant dernier numéro que l'on parlait le 28 de l'arrivée de deux frégates anglaises, qui venaient protéger notre commerce, contre les nouvelles tentatives de ruines que projette la Hollande. Cette nouvelle ne s'est malheureusement pas réalisée. (*Journ. du Comm. d'Anv.*)

Louvain, 30 octobre.

#### PROCLAMATION.

Habitans de Louvain,

Une garnison belge vient parmi vous pour protéger, dans votre ville, les personnes et les propriétés contre les attentats de quelques canibales. Une commission viendra probablement prendre connaissance des horreurs qui ont été commises, que les coupables tremblent, ils seront punis exemplairement.

*Louvanistes!* votre honneur serait terni si prompte justice n'était faite d'une atrocité sans exemple dans les fastes des nations civilisées. Ce que l'on ne voit chez les anthropophages, on l'a vu chez nous, d'un homme peut-être coupable, la lâcheté de quelques scélérats a fait un martyr. Il sera vengé, je le jure! ou je mourrai.

*Louvanistes!* je suis encore votre ami, mais si le crime qui vient d'être commis restait impuni, je ne voudrais plus vivre au milieu de vous et je fuirais une ville que je ne considérerais que comme repaire d'un horde de brigands.

Louvain, le 31 octobre 1830.

ADOLPHE ROUSSEL.

#### ARRÊTÉ.

Le commissaire de l'arrondissement des Louvain,

Considérant que l'arbre de la liberté planté à la Grand-Place de cette ville a été souillé du sang humain,

Considérant que s'il est une liberté, ce n'est pas assurément celle d'assassiner, et que le symbole existant à la Grand-Place n'est plus que celui du meurtre,

ARRÊTÉ :

L'arbre de la liberté sera coupé demain à la Grand-Place au son de la cloche des morts, à midi précis, il est défendu désormais d'en planter.

Louvain, le 31 octobre 1830.

ADOLPHE ROUSSEL.

Tournay, 29 octobre.

M. Lehon soutient n'avoir point dit qu'il plaiderait au congrès national la cause du prince d'Orange. Nous sommes fâchés de ne pouvoir être de son avis sur ce point ; et nous demanderons pourquoi M. Lehon, s'il n'est pas orangiste, a été nommé par le prince d'Orange membre de son conseil ; pourquoi il est allé à Anvers ; pourquoi il y est resté plusieurs jours ; pourquoi enfin M. Lehon ne fait pas à l'égard du prince d'Orange sa profession de foi, comme l'ont fait les Rodenhach, les De Potter et autres zélés patriotes.

#### DE L'INTERVENTION ÉTRANGÈRE.

Les ambassadeurs des principales puissances de l'Europe se rendent à La Haye : un congrès va s'ouvrir, et comme dans tous les congrès, il y aura du mystère et de l'agiotage. Les bruits les plus contradictoires se répandront sur les places de commerce ; les initiés feront fortune, les dupes se ruineront, et enfin, après une pénible alternative de crainte et d'espérance, le public apprendra que l'indépendance absolue de la Belgique a été reconnue en fait et en droit, c'est-à-dire, que le double ascendant de la justice et de la nécessité a retenu les plénipotentiaires sur cette ligne droite dont la diplomatie aime tant à s'écarter.

Car tout motif légitime d'intervention manque évidemment à la France, et de leur côté les signataires du traité de Vienne ne peuvent en alléguer aucun. En effet, lorsqu'ils annexèrent la Belgique à la Hollande, ils stipulèrent les conditions auxquelles se faisait cette union contre nature, et en même temps qu'ils promettaient de la part des peuples obéissance et fidélité, ils promirent de la part du prince justice et légalité. Jamais contrat plus clairement synallagmatique ne fut conclu par des fondés de pouvoir, et si les souverains qui s'étaient portés garans de son exécution franche et loyale fussent intervenus lorsque la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, la liberté même de la parole, étaient si audacieusement violées par le roi des Pays-Bas, nous comprendrions les prétentions qu'ils élèvent aujourd'hui. Mais ils ne se sont souvenus d'aucun des engagements pris envers les Belges ; ils ont permis qu'on les opprimât, qu'on les foulât aux pieds, comme des vaincus qu'aucune convention ne protégeait, et certes ils montreraient une partialité inique et révoltante s'ils venaient maintenant invoquer, dans l'intérêt de la maison de Nassau, un traité qu'elle n'a pas respecté. S'ils tenaient à conserver le droit de la protéger, que ne commençaient-ils par obtenir justice pour les sujets qu'ils lui avaient donnés.

Mais, au fond, la question belge n'a qu'une importance secondaire, et le sort de l'Europe ne dépendrait pas de la manière dont elle sera résolue, si une question plus grave ne venait s'y rattacher. Intervenir dans les affaires de la Belgique, ce serait intervenir dans les nôtres ; car la France se leverait en masse pour défendre ce pays contre les dangers d'une invasion, et son honneur aussi bien que l'amour de son indépendance lui imposent des devoirs qu'elle remplirait peut-être avec joie. Au premier coup de canon tiré par les Anglais ou les Prussiens, ses armées, grossies par des flots de volontaires, s'avanceraient vers le Rhin, fortes de la justice de sa cause, et plus fortes encore de ses principes. A défaut d'alliances avec les gouvernemens, elle en contracterait avec les peuples ; et, nous le demandons, quelle est la capitale qui serait assurée d'échapper aux ravages de ce terrible incendie.

Ces conséquences d'une intervention hostile n'échappent à personne, et les souverains étrangers ne peuvent s'aveugler sur la grandeur du péril auquel les exposerait une pareille lutte. L'opinion publique combattrait pour nous, et cet auxiliaire nous donnerait une puissance qui nous assurerait de rapides succès. Le mettre de notre côté, serait donc une grave imprudence, d'autant plus que, dans les circonstances actuelles, il ne faut point se dissimuler qu'une guerre injuste nous réussirait mal. En effet, un roi des Français ou une république française qui céderait à la passion des conquêtes, qui appellerait aux armes la population entière sans y être poussé par une nécessité impérieuse et patente, périrait bientôt par ses propres excès, et son pouvoir vivrait à peine assez de temps pour attirer sur nous d'incalculables maux. Banqueroute, emprunts forcés, assignats, impôts excessifs, voilà les moyens qu'il lui faudrait employer pour mettre en mouvement les forces qu'exigeraient ses projets d'envahissement ; et l'obéissance au dedans, comme la popularité au dehors, tout lui manquerait à la fois. Au contraire, le besoin de se défendre, soit chez elle, soit chez les autres, donnerait à la France une irrésistible énergie ; car les peuples, dans ces grandes crises de leur fortune, où tout autre intérêt se subordonne de lui-même à celui de leur propre existence, possèdent dans leur enthousiasme une richesse qui suffit à tout. La patrie en danger trouve dans l'amour des citoyens un crédit qu'aucun désastre n'épuise, et sur celui-là les Français prêtent sans compter.

Ainsi, de l'attitude que prendra la France au congrès de La Haye, dépendra l'issue des négociations. Veut-elle effrayer ses ennemis, qu'elle se montre sage conciliante ; qu'elle réclame avec une fermeté calme l'indépendance des Belges, mais qu'elle soit la première à la respecter. Qu'elle ne tolère point la menace, mais qu'elle se garde d'y avoir recours ; en un mot, qu'elle veille à ce que le vœu librement manifesté par un peuple qui lui est cher à tant de titre soit écouté de tous, et sa tâche sera glorieusement accomplie, et la paix du monde ne sera plus menacée.

Rassurés et contents par sa modération, les rois de l'Europe se rappelleront les dépenses faites pendant les guerres de la première révolution, et ils consulteront l'état de leurs finances avant de s'abandonner à de perfides conseils. Le besoin du repos se fait sentir chez eux aussi bien que chez nous, et une nouvelle guerre compromettrait leur crédit autant que le nôtre. Partout il faudrait emprunter pour se battre, car les revenus ordinaires d'aucun gouvernement ne suffiraient aux frais énormes d'un grand armement, et cette fois la victoire serait stérile en indemnités. Tout au plus la Russie y gagnerait-elle un accroissement d'influence, mais est-ce bien pour cela qu'on viendrait nous attaquer ?

Si la France était le seul pays manufacturier du continent, l'Angleterre pourrait compter sur nos divisions intestines pour se débarrasser d'une rivale qui fait ombre à son industrie ; car la destruction de nos fabriques incendiées par un ennemi victorieux ou ravagées par des ouvriers en délire lui ménagerait alors de nouveaux débouchés. Mais en Allemagne, en Russie, dans toutes les parties du monde, il existe des fabriques aussi affamées que les siennes, et comme toutes profiteraient également de notre ruine, la guerre la plus heureuse ne lui donnerait pas ce monopole qu'elle désire avec tant d'ardeur ; nous dirons plus : à moins de venir à main armée détruire nos établissemens industriels, elle ne retirerait même d'une injuste agression le triste avantage de suspendre leur activité ; car cette agression amènerait la réconciliation de tous les partis, et les matières premières ne nous manqueraient pas. Le temps où des blocus fictifs pouvaient fermer nos ports aux vaisseaux américains est passé sans retour, et nos fabriques recevraient leurs approvisionnemens sous le pavillon de cette puissante république. Pour nous enlever cette ressource, il faudrait lui déclarer la guerre, il faudrait renoncer à un marché qui consomme annuellement plus de 150 millions de marchandises anglaises, et à de si dures conditions l'Angleterre hériterait à nous en priver.

Mais la guerre a ses chances bonnes et mauvaises. Une flotte de bateaux à vapeurs échapperait aisément aux escadres d'observation, le drapeau tricolore pourrait se trouver une seconde fois en vue de Bantry Bay, et qui peut dire ce que deviendrait alors l'Irlande.

Notre jeune et brillante marine ferait aussi son devoir. Mieux dirigée que sous Napoléon, et dispersée sur toutes les mers en légères escadrilles, partout présente et partout insaisissable, elle harcellerait le commerce anglais, l'accablerait sous le poids de ses pertes continuelles, et chaque jour viendrait à prendre aux négocians de Londres quelque malheur nouveau. Ecrasés sous le poids des impôts, effrayés d'une inévitable banqueroute, découragés par les fermentations intérieures, ils demanderaient la paix à grands cris, et malheur au ministre qui oserait la leur refuser.

Cependant que peuvent la Russie, la Prusse et l'Autriche sans les subsides de l'Angleterre ? Nous avons vu la Russie emprunter quelques millions de florins pour terminer la guerre contre la Turquie, et nous savons qu'avec ses seuls revenus elle ne peut mobiliser cent cinquante mille hommes. La Prusse et l'Autriche ne sont pas plus riches ; l'une contient à peine ses provinces rhénanes ; l'autre, l'Italie, et l'édifice de leur puissance repose sur des bases bien fragiles. Victorieuses, elles emporteraient parmi nos dépouilles cet esprit de liberté qu'elles seraient venues combattre, et vaincues, elles disparaîtraient de la liste des grandes puissances. La Russie elle-même sait ce qu'il lui en coûte pour être venue à Paris, et elle n'ignore point que ses décrets, inaccessibles à nos armes, ne le sont pas à nos uoïrines.

Ainsi tous les états de l'Europe ont un intérêt direct à maintenir la paix, et un intérêt plus direct encore à ne point soulever contre eux l'indignation publique. L'opinion est une force contre laquelle viendrait se briser les calculs de l'ambition, et les Belges peuvent s'en fier à elle du triomphe de leur cause. Le droit de se constituer, le droit de se choisir librement un chef ne peut leur être ravi, et aucun gouvernement, pas même le gouvernement français, n'osera le leur contester. (L'Accoir.)

Si, à l'heure qu'il est, aucune décision n'est prise par le gouvernement pour détourner le mal qui nous menace, il n'est plus temps. La faute est consommée. Nous ne parlerons plus que pour céder au cri d'une conviction profonde qui nous a poursuivis dès le principe, et que nous ne nous sommes pas lassés d'exprimer, tantôt avec calme, tantôt avec chaleur.

Dieu veuille que nous ne recueillons pas des fruits trop amers de cet étonnant oubli des principes consacrés par notre révolution. Nous disions au gouvernement qu'il se fit dictateur pour le bien du pays. Il a abusé de ses pouvoirs pour dépouiller de leur droits les neuf dixièmes de la nation. Il s'est privé de tous ceux-là surtout qui faisaient sa force et son appui. Comment donc pourrions-nous expliquer cette conduite ? Nous sommes forcés de déplorer ce malheur d'autant plus vivement, que nos raisons avaient été parfaitement comprises par plusieurs membres du comité central.

Comme nous écrivons ces lignes, on nous assure que le gouvernement vient d'ajourner les réunions électorales, les uns disent au 16 courant, les autres seulement de 10 jours. Le cens électoral n'est pas baissé. MESURES INCOMPLÈTES.

FRANCE. Paris, 30 octobre.

On lit ce soir dans le *Messenger* :

Un conseil extraordinaire a été tenu aujourd'hui, il a duré jusqu'à cinq heures et demie.

Il paraît certain que la démission de MM. de Broglie, Louis et Guizot a été définitivement acceptée, et M. Dupont de l'Eure conserve le portefeuille de la justice.

Un nouveau conseil est indiqué pour ce soir, et les journaux de demain annonceront la formation définitive du cabinet.

Personne n'ignore toute la peine que le roi s'est donnée pour mettre son conseil en harmonie avec les véritables intérêts du moment ; aucun sacrifice ne lui coûtera jamais pour la cause

nationale, car lui n'a d'autre intérêt que l'intérêt public; et la ville de Paris, demain si dignement représentée, saura, comme toute la France, lui tenir compte de sa constante sollicitude pour l'opinion et les vœux du pays.

— L'interrogatoire des ex-ministres a été terminé avant hier à Vincennes. On croit qu'ils y resteront jusqu'à la veille du jour des débats. M. Prost, ancien capitaine de la garde impériale, qui les garde en ce moment à Vincennes, sera aussi leur concierge à Paris.

Des lettres particulières de Constantinople, du 27 septembre, mandent que le gouvernement turc s'est enfin décidé, d'après les communications qu'il avait reçues de Vienne, à reconnaître le nouveau roi des Français.

#### INCENDIE D'ANVERS.

Les journaux de la Belgique, qui nous racontent chaque jour les prodiges de la liberté, sont contraints de nous retracer trop souvent les crimes de la tyrannie; aux massacres de Bruxelles vient de succéder l'incendie d'Anvers.

On dirait que le prince d'Orange n'a quitté cette ville que pour l'abandonner aux ressentimens des Hollandais. Devait-on s'attendre à ce que de si *touchans* adieux et des paroles si *désintéressées* fussent suivis par un attentat sans exemple? Mitrailler, massacrer, incendier le peuple sur lequel on aspire encore à régner! Une telle façon d'agir allait à Philippe II et au duc d'Albe, son vice-roi, et cependant ne leur réussissait point. Mais le soleil se couche sur les états du roi Guillaume, et ni lui ni ses fils ne semblaient appelés à faire de si terribles essais du pouvoir absolu.

Si l'incendie d'Anvers n'a pu rien ajouter à la haine des Belges pour les Hollandais, il vient de détruire les derniers liens qui existaient entre la Belgique et la maison d'Orange. Tout rapprochement entre elles est désormais impossible, et l'on peut défier les puissances du Nord d'opérer un pareil miracle. Ce n'est plus seulement le sentiment de la dignité nationale, c'est aussi celui de l'humanité outragée qui commande aux Belges de ne plus se donner à ces princes, et de rester libres pour l'exemple et l'instruction de l'Europe. *La Tribune des départ.*

ANGLETERRE. — *Londres, 29 octobre.*

On apprend que l'Angleterre, la France et la Prusse, les puissances les plus voisines de la Belgique, vont tenir un congrès dans lequel elles arrêteront de certaines conditions pour la pacification de la Belgique. Ces conditions seront présentées au gouvernement provisoire belge, pour s'y conformer dans un temps fixé par les puissances. Si, à l'expiration de cette époque, il refuse d'y adhérer, les troupes prussiennes entrèrent immédiatement en Belgique. On dit que le prince de Talleyrand a consenti hier au soir à cet arrangement.

PRUSSE. — *Berlin, 16 octobre.*

Les affaires de la Belgique paraissent avoir consterné notre cour. Le retour du prince et de la princesse Albert de La Haye, a singulièrement contribué à la rendre hostile à la cause des Belges, et l'on assure que les princes Charles et Guillaume, fils du roi, désirent qu'on envoie une armée prussienne en Belgique; mais le roi sent la gravité des circonstances, et malgré ses intérêts personnels, il est forcé d'y céder et de maintenir la paix. L'opposition est renforcée dans le conseil-d'état par le ministre Guillaume Humboldt, homme éclairé et aussi libéral qu'un ministre puisse l'être. Il a été beaucoup consulté sur la

question d'une constitution, car les états actuels des provinces sont regardés comme de véritables parodies de libéralisme, le roi y prescrivant seul leurs délibérations et les bornes dans lesquelles elles doivent s'arrêter, sanctionnant ou annulant leurs résultats. Les discours libéraux sont sévèrement réprimés.

ALLEMAGNE. — *Francfort, le 30 octobre.*

Le *Correspondant de Hambourg* dit que les négociations entre les cours de Londres, Pétersbourg, Vienne, Berlin et Paris sur la question belge ont eu pour résultat qu'une intervention armée de la cour de Prusse doit mettre un terme aux progrès de la révolution en Belgique, si les chefs de celle-ci ne tombent pas d'accord avec le prince d'Orange. Ces puissances, dit le *Correspondant*, peuvent aussi peu permettre que la Belgique soit détachée de la dynastie d'Orange que la laisser se constituer en état séparé, soit monarchique, soit républicain, bien que ces puissances regardent la séparation parlementaire et administrative de la Belgique de la Hollande comme une question purement intérieure. A cet égard les cours sont si parfaitement d'accord qu'on peut espérer de voir rétablir la tranquillité sur ce point de l'Europe.

Une lettre particulière de Hambourg émet une opinion toute contraire, en assurant que le cabinet anglais s'est opposé au conseil de la Russie d'employer la force armée contre la Belgique, et qu'on espère que les puissances reviendront de cette idée et s'en remettront à la diplomatie pour arranger les affaires de la Belgique.

#### ANNONCES.

576. Mr Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur, se charge d'acheter et de vendre toutes espèces d'effets publics.

583. Belle maison à louer présentement, située au bas de la Place St-Aubain, n° 557, faisant coin à la rue des Brasseurs, composée d'une place à manger, deux salons, cuisine et lavoir, six places à l'étage, grenier, cave, écurie pour six chevaux, remise et un beau jardin. Les appartemens viennent d'être repeints et tapissés à neuf.

Un quartier de maison garni, à louer, contigu à la maison ci-dessus, mais entièrement séparé, composé d'une chambre à manger, un salon, trois chambres de maître, deux pour domestiques, une cuisine, lavoir, cave, grenier, écurie pour deux chevaux et remise.

S'adresser, pour l'un et l'autre, au propriétaire, M. Arnould, oncle, rue de la Croix, n° 660.

604. Beaux arbres verts et peupliers du Canada, à vendre. S'adresser au jardinier du château de Dave, près Namur.

607. M. Tscherner, directeur de ventes publiques à Namur, a l'honneur de vous informer que, se défaisant du commerce de jouets d'enfant, tous les objets qui se trouvent en son magasin seront vendus en-dessous des prix de facture et à tout prix. S'adresser en sa maison de commerce, Grand-Place, n° 480, à Namur.

608. On a perdu vendredi dernier un chien d'arrêt blanc, dont les oreilles sont brunes et le restant du corps tacheté de brun, il répond au nom de *Faust*. Récompense à celui qui le remettra chez M. Fallon, avocat, rue du Collège, à Namur.

609. A louer présentement une maison composée de trois places par terre, six à l'étage, avec écurie et eau de gouttière et autre, sise rue de Fer, N° 813, à Namur.

*Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.*

IMPRIMERIE DE J. H. J. MISSON ET LESIRE, RUE DE L'ANGE.